



COURS SUBVENTIONNÉS

**DIRECTIVES, RÈGLEMENT ET FORMULAIRES
A L'ATTENTION DES GROUPES
HIVER 2025-2026**

TABLE DES MATIÈRES

1. Cours de cuisine

- 1.1 Description du cours
- 1.2 Tarifs
- 1.3 Monitrices agréées
- 1.4 Directives

2. Cours de couture

- 2.1 Description du cours
- 2.2 Tarifs
- 2.3 Monitrices agréées
- 2.4 Directives

3. Cours d'entretien des extérieurs (ou à la carte, valable pour les deux moniteurs)

3.1 Cours de jardinage

- 3.1.1 Description du cours
- 3.1.2 Tarifs
- 3.1.3 Monitrice agréée
- 3.1.4 Directives

3.2 Cours d'entretien du jardin

- 3.2.1 Description du cours
- 3.2.2 Tarifs
- 3.2.3 Moniteur agréé
- 3.2.4 Directives

3.3 Cours de taille et pratiques de jardinage

- 3.3.1 Description du cours
- 3.3.2 Tarifs
- 3.3.3 Monitrice agréée
- 3.3.4 Directives

4. Règlement

1. Cours de cuisine

1.1 Description du cours

La commission culinaire, ainsi que les monitrices vous proposent :

« Toujours d'actualité, jamais égalés : les soupes & veloutés »

Voici quelques exemples des plats qui seront concoctés :

Oxtail clair *** Soupe de poisson à la nacre *** Soupe de myrtilles



1.2 Tarifs

Subvention octroyée par le canton par cours donné : CHF 60.--

Salaire de la monitrice : CHF 200.-- + km et fournitures

1.3 Monitrices agréées

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville	Tél	e-mail
Madame	ARDERIU	Joëlle	Route de Frasses 2	1658	Rossinière	079 511 44 60	joearderi@hotmai.com
Madame	CARNAL	Françoise	Rte de Vuarrens 18	1044	Fey	079 441 30 39	francoise.carnal@gmail.com
Madame	CORREVON	Christine	Rue du Couvent 2	1538	Treytorrens s/Payerne	079 560 84 36	thierry-correvon@bluewin.ch
Madame	DELAY	Fabienne	Les Trésys 3	1354	Montcherand	078 853 82 81	fabienne.delay@yahoo.fr
Madame	GOLAY	Catherine	Rue Centrale 36	1341	L'Orient	079 527 27 34	c.pa.golay@sevjnet.ch
Madame	OBERSON	Sylvie	Petite Charrière 6	1453	Bullet	079 721 63 64	obp6380@bluewin.ch
Madame	PETIT	Anne- Françoise	Le Sécheron 5	1132	Lully	078 632 18 80	annepetit@bluewin.ch

- Les monitrices de cuisine sont pour la plupart en mesure de vous présenter les démonstrations culinaires des années précédentes, à savoir : La courge autrement, Un détour par le Tessin, Un menu gourmand et Tout tourne autour de l'œuf, La patate bonne sous toutes les formes.
- Certaines monitrices agréées proposent également d'autres cours qui sont précisés sur le site internet.

1.4 Directives

Après l'assemblée des cheffes de groupe et dès que le nombre de participantes est connu :

- Nommer une responsable de cours
- Prendre contact avec la monitrice pour réserver une/des date/s et la cuisine selon le nombre de participantes (si possible pas plus de 20 participantes par cours)

Agencement des salles et matériel minimum

- La monitrice agréée a la liberté de refuser de transmettre un cours si le local ne dispose pas d'un minimum d'agencement et de matériel pour le faire (ex. refuge, salle trop vétuste, four et cuisinière pas totalement ou non fonctionnels, etc). Il est du ressort de la responsable du groupe de mettre en place des conditions optimales.

Une semaine avant :

- Prendre contact avec la monitrice pour régler les derniers détails (frais transport + marchandises, nombre de fours, appareils ménagers, etc. à disposition, support de cours)

Le jour du cours :

- Prendre la feuille de récapitulation des cours subventionnés et la remplir en fin de cours
- Ouvrir la salle une heure avant le cours pour la monitrice
- Accueillir la monitrice, aider à porter le matériel et les ingrédients
- La présenter aux participantes
- 1 à 2 personne/s du groupe :
 - 1 Nettoie/nt, s'occupe/nt de la vaisselle, du matériel au fur et à mesure que les mets sont préparés et présentés aux participantes
 - 2 S'occupe/nt de préparer et servir la collation (boissons, pain)
- Veiller à maintenir une certaine discipline
- Calculer le prix du cours comme suit :
 - prix de la marchandise (selon facture de la monitrice)
 - + nombre de km – aller et retour – de la monitrice (prix selon décision du CC = 0.90/km)
 - + prix du cours
 - = total, moins la subvention de CHF 60.--, à diviser par le nombre de participantes.A ce montant, il faut encore ajouter le prix du fascicule de recettes transmis par la monitrice : CHF 3.--/participante
- Encaisser le prix du cours et du fascicule par participante et payer la monitrice
- Remercier la monitrice à la fin du cours
- Remettre la salle en ordre, aider la monitrice à charger sa voiture

D'ici le 30 juin :

- Envoyer les feuilles de récapitulation des cours subventionnés, signées par la responsable de cours et la monitrice, au secrétariat APV

2. Cours de couture

2.1 Description du cours

La commission créatrice, ainsi que les monitrices vous proposent :

« Doudou lapinou »



2.2 Tarifs

Subvention octroyée par le canton par cours donné : CHF 60.--

Salaire de la monitrice : CHF 150.-- + km et éventuelles fournitures

2.3 Monitrices agréées

	Nom	Prénom	Adresse	NPA	Ville	Tél.	E-mail
Madame	BIRARDA	Christine	Ch. des Salines 9	1132	Lully	079 454 19 66	info@ciseaux-bobines.ch
Madame	BIRBAUM	Laurette	Hameau de la Fontaine 4	1040	Echallens	079 278 07 68	laurette.birbaum@gmail.com
Madame	BLATTI	Elsy	Rte de l'Hôpital 30	1660	Château d'Oex	076 431 26 23	elsy_blatti@hotmail.com
Madame	FRANCESCATO	Catherine	Route de la Gare 14	1272	Genolier	079 530 67 15	francescato-aebi@bluewin.ch
Madame	LEHMANN	Gisèle	Route de la Gare 8	1607	Palézieux	079 927 19 81	gleh@bluewin.ch
Madame	MATTHEY	Stefanie	Route du Grand Pré 1	1586	Vallamand-Dessus	079 722 67 55	mattheystefanie@gmail.com
Madame	PARMELIN	Anne-Lise	Ch. des Vignes 2 B	1196	Gland	022 364 17 13	
Madame	ROCHAT-ETTER	Suzanne	Rue des Artisans 16	1345	Le Sechey	078 816 58 36	rochatsechey@sevjnet.ch

- Les monitrices de couture sont pour la plupart en mesure de vous présenter les différents cours des années précédentes, à savoir : Petit sac en liège tendance et pratique, Chat alors ! Vous voici ici, Chèche à la mode de chez nous, Un panier pour tout ranger, Bananasac-duo.
- Certaines monitrices agréées proposent également d'autres cours qui sont précisés sur le site internet.

2.4 Directives

Les groupes doivent :

Après l'assemblée des cheffes de groupe et dès que le nombre de participantes est connu :

- Nommer une responsable de cours
- Prendre contact avec la monitrice pour réserver une/des date/s et une salle selon le nombre de participantes

Une semaine avant :

- Prendre contact avec la monitrice pour régler les derniers détails (frais transport + marchandises, équipement de la salle, support de cours)

Le jour du cours :

- Prendre la feuille de récapitulation des cours subventionnés et la remplir en fin de cours
- Ouvrir la salle une heure avant le cours pour la monitrice
- Accueillir la monitrice, aider à porter le matériel
- La présenter aux participantes
- Veiller à maintenir une certaine discipline
- Encaisser le prix du cours aux participantes. Celui-ci s'établira comme suit :
Additionner :
 - prix de la marchandise (selon facture de la monitrice)
 - + nombre de km – aller et retour – de la monitrice (prix selon décision du CC = 0.90/km)
 - + prix du cours
 - = total, moins la subvention de CHF 60.--, à diviser par le nombre de participantes.
- Payer la monitrice
- Remercier la monitrice à la fin du cours
- Remettre la salle en ordre, aider la monitrice à charger sa voiture

D'ici le 30 juin :

- Envoyer les feuilles de récapitulation des cours subventionnés, signées par la responsable de cours et la monitrice, au secrétariat APV

3. Cours d'entretien des extérieurs

3.1 Cours de jardinage

3.1.1 Description du cours

La commission activités et loisirs, ainsi que la monitrice, vous proposent :

« Le monde des graines »

Le monde des graines (dispersion, évolution, mystère de la germination, histoires de graines...), comment faire ses graines et les banques de graines.

Lieu : Jardin botanique de la ville de Lausanne (partie théorique env. 1 :30) puis visite de la bibliothèque de Montriond (grainothèque).

Prix : CHF 400.00 + déplacement (km).

Subvention : CHF 60.00 / cours.

Nombre de personnes : maximum 15 personnes (possibilité d'organiser un cours entre les membres de plusieurs groupes).

Date à définir avec la monitrice : Sophie Dunand Martin

Remarque : Sophie Dunand Martin maintient volontiers les anciens cours de jardinage proposés et reste même à votre disposition pour un cours personnalisé (également considérés comme cours subventionnés).

3.1.2 Tarifs

Subvention octroyée par le canton par cours donné : CHF 60.--

Salaire de la monitrice : CHF 400.-- (jusqu'à 15 participantes) + km

3.1.3 Monitrice agréée

Nom	Prénom	Natel	E-mail
DUNAND MARTIN	Sophie	076 220 29 26	s.dunandmartin@bluewin.ch

3.1.4 Directives

Les groupes doivent :

Après l'assemblée des cheffes de groupe et dès que le nombre de participantes est connu :

- Nommer une responsable de cours
- Prendre contact avec la monitrice pour réserver une/des date/s et le lieu de la formation selon le nombre de participantes

Une semaine avant :

- Prendre contact avec la monitrice pour régler les derniers détails (frais transport + marchandises, support de cours)

Le jour du cours :

- Prendre la feuille de récapitulation des cours subventionnés et la remplir en fin de cours
- Accueillir la monitrice, aider à porter le matériel
- La présenter aux participantes
- Veiller à maintenir une certaine discipline
- Encaisser le prix du cours aux participantes. Celui-ci s'établira comme suit :
Additionner :
 nombre de km – aller et retour – de la monitrice (prix selon décision du CC = 0.90/km)
 + prix du cours
 = total, moins la subvention de CHF 60.--, à diviser par le nombre de participantes.
- Payer la monitrice
- Remercier la monitrice à la fin du cours

D'ici le 30 juin :

- Envoyer les feuilles de récapitulation des cours subventionnés, signées par la responsable de cours et la monitrice, au secrétariat APV

La commission « entretien des extérieurs » informe que les groupes peuvent désormais demander un « cours à la carte subventionné » auprès des deux moniteurs (Mme Dunand-Martin et M. Golay).

3.2 Cours d'entretien du jardin

3.2.1 Description du cours

La commission activités et loisirs, ainsi que la monitrice vous proposent :

« Inviter la flore sauvage, créer des abris, des passages et sécuriser les lieux pour la faune sauvage. Adapter ses pratiques de jardinage et ne pas favoriser les plantes envahissantes. »

Lieu : chez une membre APV.

Prix : CHF 400.00 + déplacement (km)

Subvention : CHF 60.00 / cours

Date à définir avec la monitrice : Sophie Dunand Martin

Nombre de personnes : maximum 15 personnes (possibilité d'organiser un cours entre les membres de plusieurs groupes).

Remarques : Sophie Dunand Martin maintient volontiers les anciens cours de jardinage proposés et reste même à votre disposition pour un cours personnalisé (également considérés comme cours subventionnés).

3.2.2 Tarifs

Subvention octroyée par le canton par cours donné : CHF 60.--

Salaire de la monitrice : CHF 400.-- par module (jusqu'à 15 participantes) + km

3.2.3 Monitrice agréée

Nom	Prénom	Natel	E-mail
DUNAND MARTIN	Sophie	076 220 29 26	s.dunandmartin@bluewin.ch

3.2.4 Directives

Les groupes doivent :

Après l'assemblée des cheffes de groupe et dès que le nombre de participantes est connu :

- Nommer une responsable de cours
- Prendre contact avec la monitrice pour réserver une/des date/s et le lieu de la formation selon le nombre de participantes

Une semaine avant :

- Prendre contact avec la monitrice pour régler les derniers détails (frais transport + marchandises, support de cours)

Le jour du cours :

- Prendre la feuille de récapitulation des cours subventionnés et la remplir en fin de cours
- Accueillir la monitrice, aider à porter le matériel
- La présenter aux participantes
- Veiller à maintenir une certaine discipline
- Encaisser le prix du cours aux participantes. Celui-ci s'établira comme suit :
Additionner :
 nombre de km – aller et retour – de la monitrice (prix selon décision du CC = 0.90/km)
 + prix du cours
 = total, moins la subvention de CHF 60.--, à diviser par le nombre de participantes.
- Payer la monitrice
- Remercier la monitrice à la fin du cours

D'ici le 30 juin :

- Envoyer les feuilles de récapitulation des cours subventionnés, signées par la responsable de cours et la monitrice, au secrétariat APV

La commission « entretien des extérieurs » informe que les groupes peuvent désormais demander un « cours à la carte subventionné » auprès des deux moniteurs (Mme Dunand-Martin et M. Golay).

3.3 Cours d'entretien du jardin

3.3.1 Description du cours

La commission activités et loisirs, ainsi que le moniteur vous proposent :

« Techniques d'arrosage »

Explications des différentes techniques d'arrosage (irrigation, gouttes à gouttes, récupération de l'eau de pluie) et comment préparer le sol si c'est un jardin, une caissette ou encore une plantation en hauteur avec un système d'arrosage adéquat.

Lieu : chez une membre APV

Prix : CHF 100.00 + déplacement (km)

Subvention : CHF 60.00 / cours

Date à définir avec le moniteur : Olivier Golay

Nombre de personnes : entre 10 et 12 personnes

Remarques : Olivier Golay maintient volontiers les anciens cours d'entretien et de taille proposés (considérés comme cours subventionnés). Il reste également à disposition pour les cours d'arrangements floraux (thèmes à choix) se déroulant dans son magasin de fleurs au Sentier.

3.3.2 Tarifs

Subvention octroyée par le canton par cours donné : CHF 60.--

Salaire du moniteur : Selon nbre de participantes + km et fournitures

3.3.3 Moniteur agréé

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>NPA</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
Monsieur	GOLAY	Olivier	Golay-Fleurs, Grand-Rue 17bis	1347	Le Sentier	021 845 58 33	o.golay@bluewin.ch

Le moniteur agréé donne également d'autres cours stipulés sur le site internet.

3.3.4 Directives

Les groupes doivent :

Après l'assemblée des cheffes de groupe et dès que le nombre de participantes est connu :

- Nommer une responsable de cours
- Prendre contact avec le moniteur pour réserver une/des date/s et une salle selon le nombre de participantes

Une semaine avant :

- Prendre contact avec le moniteur pour régler les derniers détails (frais transport + marchandises, équipement de la salle, support de cours)

Le jour du cours :

- Prendre la feuille de récapitulation des cours subventionnés et la remplir en fin de cours
- Ouvrir la salle une heure avant le cours pour le moniteur
- Accueillir le moniteur, aider à porter le matériel
- Le présenter aux participantes
- Veiller à maintenir une certaine discipline
- Encaisser le prix du cours aux participantes. Celui-ci s'établira comme suit :
Additionner :
 - prix de la marchandise (selon facture du moniteur)
 - + nombre de km – aller et retour – du moniteur (prix selon décision du CC = 0.90/km)
 - + prix du cours
 - = total, moins la subvention de CHF 60.--, à diviser par le nombre de participantes
- Payer le moniteur
- Remercier le moniteur à la fin du cours
- Remettre la salle en ordre, aider le moniteur à charger sa voiture

D'ici le 30 juin :

- Envoyer les feuilles de récapitulation des cours subventionnés, signées par la responsable de cours et le moniteur, au secrétariat APV

La commission « entretien des extérieurs » informe que les groupes peuvent désormais demander un « cours à la carte subventionné » auprès des deux moniteurs (Mme Dunand-Martin et M. Golay).

4. Règlement

Par saison de cours (septembre à août), les groupes ont droit aux cours subventionnés suivants :

- Jusqu'à 100 membres : 4 cours
- Dès 101 membres : 8 cours

Point important : tous les cours subventionnés doivent obligatoirement figurer dans le catalogue des cours de votre groupe.